

Date de mise en ligne : 07 Avril 2025

**ARRETE N° 2025/106**

Page 2025/106

**AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE  
JUSQU'À 04H00 DU MATIN – TIP'S**

**6.1 Police municipale**

Le Maire de La Charité-sur-Loire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la santé publique,  
Vu les articles L 2212-1, L 2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu la demande de Monsieur Cyrille Fontaine en date du 2 avril 2025 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Cyrille Fontaine – Cogérant du bar « SARL LE TIP's » est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3ème catégorie jusqu'à 04h00 du matin pour les soirées suivante :

- Samedi 12 avril 2025 pour leur Karaoké
- Samedi 26 avril 2025 pour une soirée thème Electro
- Samedi 17 mai 2025 pour une soirée thème Musique du Monde
- Samedi 31 mai 2025 pour une soirée Gay Pride

**ARTICLE 2 :** Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. Une présentation de cette autorisation peut être demandée par les agents de l'autorité.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la ville de La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, le service de Police municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,  
Le 03/04/2025

Le Maire,  
Henri VALES

